

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	21 (1959)
Heft:	6
Rubrik:	Propos en marge d'un mot d'ordre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Propos en marge d'un mot d'ordre

«Piétons, attention! — Attention aux piétons!» Frappante, concise et sans équivoque, cette consigne impérative est lancée à point nommé à l'usager le plus vulnérable de nos routes helvétiques. A vrai dire, il était temps de s'occuper un peu du simple quidam pédestre, dans son intérêt particulier comme dans celui de la circulation en général. Sachons donc gré à la Conférence suisse de sécurité dans le trafic d'avoir entrepris l'action qui s'imposait. Puisse-t-elle porter des fruits féconds et rapides, ce que le résultat positif des campagnes précédentes permet d'espérer aussi cette année.

Après les automobilistes, les enfants, les motocyclistes, ce sont donc les piétons qui vont incessamment être l'objet de la sollicitude des policiers, des éducateurs, des publicistes, de la presse et de la radio. D'ici le début de l'été, ils vont être priés de se tenir à leur place bien sagement, de témoigner d'un respect accru envers les passages cloutés, d'être plus attentifs aux dangers qui les guettent et de ne pas se lancer inconsidérément à travers chaussées et imbroglios motorisés. Avouons-le, cette répétition collective d'un programme supposé connu de chacun ne sera pas inutile. Et s'il est vrai qu'il faut taper sur le clou pour l'enfoncer, cette loi s'applique également au saint combat livré aux accidents de la circulation.

Trop de victimes et de drames sont enregistrés jour après jour pour que l'on n'engage pas tous les moyens capables d'en ralentir la fréquence. L'émission d'un mot d'ordre absolu, véritable «leitmotiv» répété et diffusé jusque dans les coins les plus retirés et les plus différents de notre pays, constitue un excellent moyen. Souhaitons-lui d'être entendu, compris et observé.

«Piétons, attention! — Attentions aux piétons!» destiné à rallier toutes les bonnes volontés, permettra peut-être d'enregistrer dans un avenir prochain une diminution du nombre des accidents impliquant des braves gens de chez nous. Formons donc des vœux pour qu'un coup sensible soit porté à l'ampleur excessive des statistiques; il provoquera peut-être la mise en chômage partielle des spécialistes chargés de les établir, mais attestera qu'un peu moins de sang, un peu moins de souffrances et un peu moins de morts se seront donnés rendez-vous sur les routes helvétiques.

Ce qui, à tout prendre, constitue bien le résultat recherché et traduira le succès du barrage dressé devant les sacrifices inutiles. R. B.

En inspectant vos véhicules, ne vous bornez pas à contrôler l'état des freins et des pneus, mais assurez-vous aussi qu'ils sont équipés des dispositifs éclairants et réfléchissants réglementaires (plaques réfléchissantes, feu arrière, éventuellement feu stop et lampe pour la plaque de police).
